

Évaluations de la juste valeur – Analyse de l'incertitude de mesure (Deuxième exposé-sondage, limité, sur un projet d'informations à fournir) Juillet 2010

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES COMMENTAIRES
ADRESSÉS À L'IASB ET AU CNC :
LE 7 SEPTEMBRE 2010**

Le présent exposé-sondage, dans lequel sont proposées des normes internationales d'information financière, reflète des propositions formulées par l'IASB, que le CNC a l'intention d'adopter à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les personnes qui sont d'accord avec le texte proposé expriment leur opinion au même titre que celles qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis et, s'ils expriment un désaccord avec l'exposé-sondage, qu'ils expliquent clairement le problème en cause et comportent le libellé exact des modifications suggérées, avec motifs à l'appui. Tous les commentaires reçus par le CNC seront postés sur son site Web, à www.cncanada.org, dans les dix jours à compter de la date limite de réception des commentaires, à l'exception de ceux dont l'auteur a demandé la confidentialité. La demande de confidentialité doit être formulée expressément dans la réponse.

Pour être pris en considération, les commentaires devront parvenir au plus tard le 7 septembre 2010, à l'adresse suivante :

**Peter Martin, CA
Directeur, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2**

Un [formulaire de réponse](#) au CNC en format PDF a été posté avec le document pour faciliter votre tâche. Vous pouvez toutefois, si vous le préférez, faire parvenir vos commentaires par courriel (en format Word) à l'adresse suivante : ed.accounting@cica.ca

Points saillants

Le Conseil des normes comptables (CNC) propose, sous réserve des commentaires qu'il recevra à la suite de la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de l'ICCA – Comptabilité l'exigence proposée dans l'exposé-sondage de l'International Accounting Standards Board's (IASB), [*Évaluations de la juste valeur – Analyse de l'incertitude de mesure*](#), publié en juin 2010.

Exposé-sondage de l'IASB

Dans l'introduction de l'exposé-sondage, il est indiqué que l'IASB a pris la décision provisoire d'obliger les entités à fournir une analyse de l'incertitude de mesure pour les justes valeurs classées au niveau 3 de la hiérarchie, à moins qu'une autre IFRS précise qu'il n'est pas nécessaire de fournir cette information à l'égard d'un actif ou d'un passif donné. Lorsqu'elle fournit une analyse de l'incertitude de mesure, l'entité serait tenue de prendre en compte l'effet de la corrélation entre les données d'entrée non observables, si une telle corrélation est pertinente. À l'exposé-sondage de l'IASB s'ajoutent un Exemple et une Base des conclusions qui ne font pas partie intégrante de celui-ci (et qui n'ont par conséquent pas été traduits en français), mais que les parties prenantes pourraient néanmoins juger utile de consulter. L'exposé-sondage de l'IASB peut être consulté sur le site Web de l'IASB, à l'adresse www.iasb.org.

La proposition contenue dans le présent exposé-sondage est identique à celle concernant l'analyse de l'incertitude de mesure dont il est question dans l'exposé-sondage du Financial Accounting Standard Board des États-Unis sur un projet de modification du *Topic 820, Fair Value Measurement and Disclosures*.

Calendrier d'adoption et dispositions transitoires

L'IASB prévoit publier le libellé proposé dans l'exposé-sondage dans le cadre de la nouvelle norme sur l'évaluation de la juste valeur au premier trimestre de 2011. La date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme n'a pas encore été déterminée, mais il n'est pas prévu qu'elle soit antérieure au 1^{er} janvier 2012.

L'IASB a l'intention d'achever plusieurs projets en 2010 et en 2011. Pour aider les entités qui appliquent les IFRS à procéder à une adoption ordonnée des nouvelles exigences, l'IASB prévoit publier séparément, en septembre 2010, un document de consultation dans lequel il proposera l'étalement dans le temps des dates d'entrée en vigueur des nouvelles normes.

La nouvelle norme, y compris la proposition contenue dans l'exposé-sondage, serait appliquée prospectivement à compter de l'ouverture de la période annuelle au cours de laquelle elle est appliquée pour la première fois. Les obligations en matière d'informations à fournir n'auront pas à être appliquées aux informations comparatives fournies pour les périodes antérieures à la première application de la nouvelle norme.

Le CNC incorporera la nouvelle norme définitive, y compris la proposition contenue dans l'exposé-sondage, dans la Partie I du Manuel peu après sa publication par l'IASB.

Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'IASB au sujet de l'exposé-sondage. Les questions auxquelles l'IASB aimerait particulièrement que les parties prenantes répondent sont précisées dans l'appel à commentaires de l'exposé-sondage. Les intéressés canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC aimerait soumettre aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet de la proposition contenue dans l'exposé-sondage.

L'IASB a élaboré la proposition énoncée dans l'exposé-sondage en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où la proposition contenue dans l'exposé-sondage serait approuvée par l'IASB, y a-t-il selon vous certains aspects de cette proposition qui la rendent totalement ou partiellement inappropriée pour les entités canadiennes, même si elle est appropriée pour le reste du monde? Si oui, veuillez préciser quels aspects et quelles circonstances rendent la proposition contenue dans l'exposé-sondage inappropriée pour les entités canadiennes.

Veillez faire parvenir vos réponses à cette question supplémentaire directement au CNC.

Pour faciliter votre tâche, un formulaire de réponse en format PDF a été posté avec le document, et peut être téléchargé [ici](#). Vous pouvez enregistrer le formulaire pendant et après la rédaction de votre réponse, pour consultation future. Vous pouvez aussi faire parvenir vos commentaires par courriel (de préférence en format Word) à : ed.accounting@cica.ca.

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 7 septembre 2010. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à cette date.